



Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA**



REGLEMENT PARTICULIER

2 et 3 JUIN 2018
1^{er} FOL'CAR du Val de Loire

Circuit Francis ROBICHON
45590 Saint Cyr en Val

Organisé par Sports Loisirs 2CV

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale du FOL'CAR.

ARTICLE1. ORGANISATION

Sports Loisirs 2CV organise les 2 et 3 Juin 2018 le 1er Fol 'Car du Val de Loire.

Cette compétition compte pour le Challenge Centre-Ouest Fol' Car.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire sous le

N° 014/2018 en date du 21/03/2018 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° 248 en date du 29/03/2018

1.1. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Gilles Roux</i>	<i>Licence 1504/1482</i>
Membres du Collège	<i>Roger Soulat</i> <i>Sophie Gardia</i>	<i>Licence 1504/4825</i> <i>Licence 1504/54158</i>
Directeur de Course	<i>Jérôme GARDIA</i>	<i>Licence 1504/45029</i>
Directeur(s) de Course adjoint(s)	<i>Jacques COURTIN</i>	<i>Licence 1504/6233</i>
Adjoint(s) à la Direction de Course	<i>Jean Yves Brisset</i> <i>Joël DORADOUX</i> <i>Claudette MARANDEAU</i>	<i>Licence 1504/3244</i> <i>Licence 1117/1383</i> <i>Licence 1507/6807</i>
Commissaires Techniques	<i>Philippe COURTIN</i> <i>Michel TOURLOURAT</i>	<i>Licence 1504/42190</i> <i>Licence 1504/8826</i>
Commissaire Techniques stagiaire	<i>Aurélien PINHO</i>	<i>Licence 1505/259271</i>
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	<i>Jacques CHAUMERON</i> <i>Christian BOUCHARD</i>	<i>Licence 1504/8066</i> <i>Licence 1507§35065</i>
Chronométrateur(s)	<i>Jean Marie Bluteux</i>	<i>Licence 1466/9742</i>
Médecin	<i>Docteur MIZELE</i>	

Nombre de postes de commissaires : 7

Nombre de commissaires par poste : 2 à 3

Nombre d'extincteur par poste : deux de 6 kg (à poudre)

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui non ?

Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent/non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

L'organisateur administratif est l'ASA Loiret et l'organisateur technique est Sports Loisirs 2CV

1.2. HORAIRES

Parution du règlement dès l'obtention du Permis d'Organisation

Clôture des engagements 25 mai 2018 à minuit

Publication de la liste des engagés 26 mai 2018

Date et lieu de la compétition Circuit Francis Robichon Lieudit Villesancien 45590 Saint Cyr en Val

Briefing obligatoire le 2 Juin à 13h30 devant le bâtiment de la Direction de Course

Horaire des essais libres le 2 Juin de 9h à 12h.

Horaire des essais chronométrés le 2 Juin de 15h30 à 16h45.

Horaire de la course de 9h00 à 19h30

Affichage des résultats provisoires 15 minutes après la dernière finale

Remise des coupes sur le Podium à la fin du meeting

1.3. VERIFICATIONS

Contrôles administratifs et techniques le vendredi 1^{er} Juin de 17 à 19h et le samedi 2 Juin de 8h à 10H
Pas de convocation individuelle.

ARTICLE 2. CONCURRENTS ET PILOTES

2.1 ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante : Sports Loisirs 2CV

368, rue du Maquis de Samatha 45640 SANDILLON

Contact : Tél: 07 71 72 31 90 Courriel : sl-2@sfr.fr

À partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée 25 mai 2018 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

130 € avec la publicité facultative de l'organisateur,

260 € sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 25, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition.

Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

2.2 EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture pourra être pilotée par deux pilotes.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de Validité : REGIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR TERRE (RCCT)

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

Le port d'un bracelet **obligatoire** pour le pilote sera remis à l'accès du circuit ainsi que trois bracelets accompagnants par pilote.

ARTICLE 3. VOITURES ET EQUIPEMENTS

3.1 VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

3.2 EQUIPEMENT DES PILOTES

Voir tableau 'EQUIPEMENTS DE SECURITE'

3.1 NUMEROS

Des numéros de compétition, conformes aux prescriptions générales, devront être présentés une seule fois de chaque côté de la voiture. Le concurrent est responsable de la bonne lecture de ses numéros qui devront être propres et lisibles avant chaque départ.

ARTICLE 4. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 5. SITES ET INFRASTRUCTURE

5.1 PARCOURS

Le 1er Fol' Car du Val de Loire aura lieu sur le Circuit Francis Robichon Lieudit Villesancien 45590 Saint Cyr en Val. Il est long de 908 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres. Le circuit a été agréé par la FFSA en date du : 10 Janvier 2018 sous le n° 45 15 18 0282 2cv Nat 0905.

L'accès au circuit se fait par la rue de Vieville.

5.2 TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage sera situé à gauche de l’entrée de la Pré-grille. Les concurrents assumeront les Conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

5.3 PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à proximité de la Prégrille ou au PC Course. Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 09 81 68 32 ou 07 71 72 31 90.

ARTICLE 6. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

6.1 ESSAIS LIBRES

De 9h à 12h sur 3 tours.

6.2 Essais chronométrés

De 15h30 à 16h45 sur 3 tours. (1 tour lancé 2 tours chronométrés).

6.3 BRIEFING

Le briefing obligatoire des pilotes aura lieu à 13h30 devant le bâtiment de la Direction de Course.

6.4 COURSE

Manches qualificatives (9 tours): dimanche 3 Juin 2018 de 09h10 à 15h00.

Finales (10 tours pour les finales C et B, 12 tours pour les finales A) : dimanche 3 Juin 2018 de 15h40 à 19h30.

6.5. La pôle position est fixée à gauche.

6.6 PARC FERME FINAL

A l’arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé.

Les voitures restent en régime de parc fermé, sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu’à l’affichage du classement officiel.

6.6 PARADE DES PILOTES

Une parade des Pilotes est prévue avant la Finale. L’organisateur se réserve le droit de la supprimer.

ARTICLE 7. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline. Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l’heure d’affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d’une réclamation ou d’un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 8. REMISE DE PRIX

8.1 PRIX

Les prix suivants seront distribués pour un total de 1100€.

Classement général :

1er 100 €, 2ème 90 €, 3ème 80 €, 4ème 70 €, 5ème 60 €, 6ème 40 €.

Classe :
1er 100 €, 2ème 70 €, 3ème 50 €.

Les chèques prix seront envoyés par courrier sous 8 Jours.

8.2 COUPES

Par Voiture :
Coupe aux 3 premiers du classement général.
Coupe aux 3 premiers de chaque classe.

8.3 REMISE DES COUPES

La remise des coupes aura lieu sur le podium.

ARTICLE 9. PADDOCK

L'accueil sera situé à l'entrée du parc concurrent à partir de 14H le vendredi 1^{er} Juin.

L'électricité est fournie par l'organisateur. Une équipe de l'organisation passera parmi vous et vous donnerez selon votre générosité.

Dans le paddock, les réserves de carburants ne sont autorisées que dans des jerrycans métalliques. Chaque concurrent doit être en possession d'un extincteur poudre de 6kgs.

La vitesse est limitée à 10Km/h.

Une bâche au sol d'au moins 5m x 4m devra être mise en dessous des voitures de course pendant toutes les opérations d'assistance mécanique sous peine d'une amende de 200 euros.

Il est strictement interdit, pour raison de sécurité, de brancher des matériels de cuisson, des climatiseurs ou des congélateurs sur le réseau électrique de l'organisateur.

Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants et leurs déchets.
EN AUCUN CAS, CES PRODUITS ET DECHETS NE DOIVENT ETRE LAISSES SUR PLACE.

En cas de non-respect l'organisateur pourra exclure le pilote ainsi que ses accompagnants et sans remboursement des frais d'inscription.